

Questions orales

Que la Chambre presse le gouvernement de prendre des mesures concrètes, au lieu de se contenter de vaines paroles, en vue d'apporter une aide accrue au Zimbabwe, comme le premier ministre en a manifesté l'intention lors de son voyage en Afrique, notamment en demandant à l'ACDI de fournir l'aide financière et technique promise au gouvernement de ce pays.

Mme le Président: Pour pouvoir présenter une motion de ce genre il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA MONARCHIE

INVITATION À LA REINE ET À LA FAMILLE ROYALE DE VISITER LE CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Je suis persuadé que tous les députés reconnaissent le rôle unique et important que joue la monarchie dans le système parlementaire du gouvernement, ainsi que dans la trame même de la société canadienne. C'est pourquoi je propose, avec l'appui du député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que la Chambre prenne les mesures protocolaires qui s'imposent pour inviter Sa Majesté la reine Élisabeth et la famille royale à effectuer une visite officielle au Canada durant l'année 1981 pour célébrer avec tous les Canadiens l'adoption de l'hymne national officiel du Canada.

M. Trudeau: Et de la nouvelle constitution.

M. Hnatyshyn: Disons alors pour 1982 ou 1983.

Mme le Président: Pour pouvoir présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

LA DÉMISSION DE LA PRÉSIDENTE—L'INTERVENTION DU MINISTRE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à la démission de Doris Anderson à la suite d'une intervention directe du ministre chargé du dossier de la situation de la femme dans les projets du Conseil consultatif. Le premier ministre sait peut-être que cette intervention est décrite dans le compte rendu des délibérations du bureau tenues le 9 janvier. On peut y lire que le ministre a fortement conseillé au comité d'annuler la conférence sur les femmes et la constitution parce que, premièrement, cette conférence devant avoir lieu au moment où la charte des droits serait déposée à la Chambre, le moment ne pouvant être plus mal choisi et, deuxièmement, parce que cette conférence aurait mis le gouvernement dans l'embarras.

● (1415)

Étant donné, madame le Président, cette ingérence flagrante de la part du ministre chargé de la condition féminine dans les affaires d'un organisme censément indépendant, le premier ministre exigera-t-il immédiatement de son ministre qu'il abandonne cette responsabilité? Il n'agit pas en ministre consciencieux à cet égard, il n'est absolument pas consciencieux.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je déplore la démission de M^{me} Doris Anderson. Elle a accompli un excellent travail, et je regrette qu'elle ait jugé bon de démissionner car j'aurais pour ma part souhaité qu'elle poursuive son travail. Je crois savoir que les membres du Conseil ont démocratiquement décidé par scrutin de remettre la conférence à plus tard. Comme M^{me} Anderson s'opposait à cette solution, elle a jugé bon de démissionner, ce qui est son droit. Quand l'honorable représentante en face soutient que le ministre s'est ingéré dans les affaires du Conseil, elle laisse entendre en réalité qu'en votant démocratiquement les membres du Conseil n'ont pas assumé sérieusement leurs responsabilités, ce que je me refuse à croire, madame le Président.

Mlle MacDonald: Ce que nous réclamons, c'est la démission du ministre responsable de la promotion de la femme. Voilà ce qui est important aux yeux de la Chambre. Ce qui est en jeu, et le premier ministre s'en rend certainement compte, c'est assurément l'intégrité et la crédibilité du Conseil consultatif de la situation de la femme à titre d'organisme indépendant. On lui a retiré son indépendance en s'ingérant dans ses affaires. M^{me} Doris Anderson respectait ce principe, et elle s'était entendue sans aucun problème avec les deux gouvernements précédents, l'un libéral et l'autre conservateur. C'est seulement avec l'arrivée du ministre actuel que les problèmes ont commencé. Je demande donc au premier ministre s'il va exiger la démission immédiate du ministre, ou, mieux encore, s'il va modifier le mandat du Conseil afin qu'il relève directement du Parlement et qu'il ne soit plus sujet aux manigances politiques de quelque ministre?

M. Trudeau: Madame le Président, la réponse à cette question est un non catégorique. Je n'ai aucunement l'intention de demander au ministre de démissionner. Depuis sa nomination à titre de ministre chargé de la situation de la femme, il a accompli un excellent travail.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Il a mis en œuvre des mesures visant à supprimer la discrimination dans la Fonction publique et à prévoir des articles sur l'action positive dans tous les programmes de création d'emplois; il a mis sur pied un programme en vertu duquel des subventions salariales de 75 p. 100 sont versées aux employeurs qui embauchent des femmes pour des postes traditionnellement réservés aux hommes; il a veillé à ce que la priorité soit accordée à la création d'emplois favorables aux femmes, par exemple en ce qui concerne les garderies; il a réduit de 20 à 15 le nombre minimum d'heures de travail par semaine qui sont assurables au titre de l'assurance-chômage...